Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Vayikra
13 Adar II 5784
23 Mars
2024
259

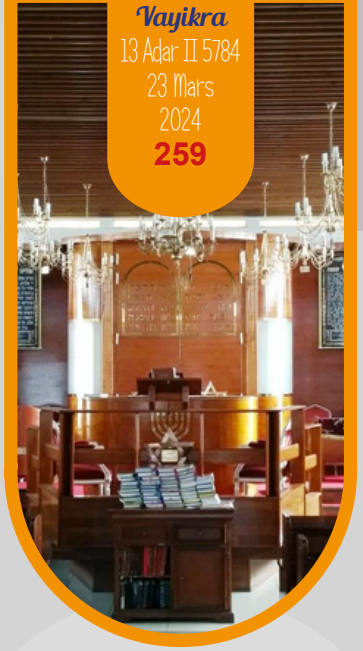

Dvar Torah

Vayikra

Au début de la *Paracha* de *Vayikra*, il est dit: «*Si un homme apporte une Offrande de vous à l'Eternel*». A première vue, on supposerait que les mots «*de vous*» se réfère à «*un homme*», donnant ainsi: «*Si un homme d'entre vous apporte une Offrande à l'Eternel*». Mais la Thora est précise dans chacun de ses détails et un mot apparemment déplacé a une grande signification. Ainsi, s'il est dit: «*une Offrande de vous*», cela signifie que le Sacrifice doit-être «*de vous*». Qu'est-ce que cela signifie? Le mot *Korbane* (Offrande) vient de la racine hébraïque «*Kirouv* - approche». Aussi, lorsqu'un Juif désire se rapprocher de D-ieu, doit-il Lui offrir un Sacrifice qui engage son Moi le plus profond. C'est le «vous» qui est le Sacrifice. D'autre part, il est dit dans la suite du verset: «*Vous prélèverez votre Offrande sur le bétail et le troupeau*». Ceci fait allusion au Sacrifice de notre «*âme animale*». Celle-ci constitue tous les désirs physiques, tous les instincts qu'un homme possède de par son corps et son appartenance au monde naturel. C'est cette seconde Offrande qui est le but ultime du Sacrifice: la sanctification et l'orientation positive de «l'animal» qui est en l'homme. Lorsqu'un animal devait être sacrifié sur l'autel, la première chose à faire était de s'assurer qu'il était entier, parfait et sans défaut. Seulement alors il pouvait être offert. Il en va de même du «rapprochement» de l'homme. L'animal au-dedans de lui doit être sans défaut avant qu'il soit «sacrifié». Le premier pas c'est l'examen de conscience. L'homme doit fouiller dans les aspects les plus cachés de son âme à la recherche des fautes et des fissures spirituelles de l'unité de sa *Néchama*. Et, les ayant trouvé, il doit les rectifier avec la *Téchouva*. L'animal, une fois examiné et trouvé sans défauts, doit être tué. On ne détruit pas son corps, simplement on lui ôte la vie. Ensuite, il est offert sur l'autel, où il est consumé par le feu envoyé d'en Haut par D-ieu. C'est ainsi que l'on procédait pour les Sacrifices physiques dans le *Michkane*, et cela s'applique aussi au «Sacrifice» intérieure de chaque Juif. Après que nous ayons redressé les fautes et les défauts, «l'animal» doit être tué. Il faut ôter la vie aux élans physiques, aux poussées de l'instinct. Leur énergie doit être canalisée ailleurs. Le «corps» et les actes physiques demeurent, mais leur motivation sera désormais spirituelle, destinée à donner force à la vie du Service divin. Alors, vient le moment du «rapprochement». Le corps - «l'âme animale» est attiré dans le feu de l'âme, le feu qui est l'amour de D-ieu, semblable «au feu du Ciel». Ainsi, nous réalisons l'injonction: «*Et tu aimeras l'Eternel, ton D-ieu, de tout ton cœur*» (Dévarim 6, 5) - «*avec tes deux inclinations*» (voir Berakhot 54a), de telle sorte que un rapprochement parfait s'opère entre l'homme et D-ieu.

Collel

«Le décret d'Haman contre les Juifs est-il considéré comme une guerre d'Amalek?»

Le Récit du Chabbat

Voici deux courtes histoires sur *Pourim*: 1) Les jours de *Pourim* que nous avons passés auprès du *Rabbi Chmouel David Oungar* resteront à jamais gravés dans notre mémoire. A l'issue du jeûne d'*Esther*, après la lecture de la *Méguila*, il s'installait à table avec ses élèves dans une ambiance joyeuse pour un repas

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nérot: 18h49

Motsaé Chabbat: 19h56

1) Le *Chabbath* qui précède *Pourim*, lors de l'ouverture du *Hekhal* à la synagogue, nous sortons deux *Sifré Thora*. Dans le premier nous lisons la *Paracha* de la semaine (cette année, la *Paracha* de Vayikra), et dans le second, nous lisons le passage de «*Zakhor Et Acher Assa Leh'a Amalek…*». Cette lecture s'appelle «*Parachat Zakhor*» (ce passage se trouve à la fin de la *Paracha* de Ki Tétsé dans le livre de Dévarim). Selon l'opinion de la majorité des décisionnaire, la lecture de *Parachat de Zakhor* est un Commandement positif ordonné par la Thora (*Mitsvat 'Assé Dé-Oraïta*). Or, selon le grand principe général tranché dans le *Choulh'an Arouh'* [**Orakh 'Haïm 60, 4**] selon lequel les Mitsvot nécessitent une *Kavana* - intention (*Mitsvot Tsrikhot Kavana*), il est donc impératif de se concentrer lors de la lecture de la *Parachat Zakhor*, et de penser à ce moment précis que nous sommes en train de nous acquitter de notre devoir de se souvenir de l'acte d'*Amalek*, et du devoir de son extermination. De même, le *'Hazan* qui lit dans le Séfer Thora, doit penser à acquitter l'assemblée de son obligation.

2) Une personne qui a eu un cas de force majeur, et qui ne s'est pas rendue à la synagogue ce *Chabbath* matin pour entendre *Parachat Zakhor*, devra – lors du *Chabbath Ki Testé* – penser à s'acquitter de son devoir lorsqu'il entendra *Zakhor* à la fin de cette *Paracha*. Dans ce cas, il devra demander au préalable au *'Hazan* de penser à l'acquitter de ce devoir lors de la lecture de *Zakhor* à la fin de la *Paracha* de *Ki Tetsé*.

3) Les décisionnaires sont en désaccord, quant au statut de la femme, pour ce *Chabbath*. Selon le **Séfer Ha'hinoukh**, la femme est dispensée de cette *Mitsva*, car le but du souvenir d'*Amalek* est de «l'effacer» en lui faisant la guerre; or, comme la femme ne sort pas en guerre, elle n'est pas concernée par «*Zakhor*». D'autres décisionnaires ne font pas l'analogie entre *Zakhor* et la guerre; ils affirment donc, que la femme est astreinte à cette *Mitsva* au même titre que l'homme (cette *Mitsva* ne dépend pas du temps, car elle peut être réalisée à tout moment de l'année: ce n'est qu'à priori qu'elle est réalisable le *Chabbath* avant *Pourim*). L'usage répandu, rejoint plus cette dernière opinion.

(D'après le Choul'han Aroukh Orakh 'Haïm Siman 685)

לעילוי נשמת

Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam • 'Hanina Bat Myriam Lumbrozo • Michaël Ben Léa Layani • Matslia'h Ben 'Hanna Touitou • Fradji Haï Ben Zouiza Guedj • Meikha Bat Myriam

ponctué de divré Torah. Il partageait alors entre ses étudiants l'étude du Traité *Méguila* qu'il leur prescrivait d'étudier pour le lendemain, et celui qui présentait au cours du *Michté* un *'Hidouch* sur la page qu'il avait été chargé d'étudier, recevait un verre de vin supplémentaire. Notre maître expliquait que cette coutume visait à permettre que, même au cours de ce jour de *Pourim* où l'on est absorbé par la *Mitsva* de se réjouir, on ne néglige pas l'étude, en étudiant au moins une page de *Guemara*. **2)** À *Pourim*, en l'an 5693 (1933), lors du séjour de *Rabbi Abraham Elimélekh de Karlin* en Terre sainte, la fille d'un des *Avrékhim* tomba malade et celui-ci alla chercher un médecin. Comme il fit auparavant un détour chez le maître, celui-ci lui déclara, incrédule: «*C'est Pourim! Pourquoi faire venir un docteur? À Pourim, la boisson guérit tout!*» Il lui versa un peu de son vin dont il le chargea, au lieu d'appeler le praticien, de faire boire à la malade quelques gouttes. Le père suivit ses instructions et l'enfant guérit…

Réponses

Rapportons trois éléments de réponse positive: **1)** Il est écrit à propos des guerres d'*Amalek*: «*Et il* (D-ieu) *dit: "Puisque sa main* (en parlant d'*Amalek*) *s'attaque au Trône de l'Éternel, guerre à Amalek de par l'Éternel,* ***de génération en génération*** **מִדֹּר דֹּר** (*MiDor Dor*)"» (Chémot 17, 16) [*Hachem* déclara la guerre à *Amalek*, d'une génération à une autre. Lesquelles?]. Le *Midrache* enseigne [**Tan'houma** *Ki Tetsé* **11**]: «[***De génération en génération***] *Rabbi Elièzer, Rabbi Yéhochoua et Rabbi Yossé* [ont dit]. *Rabbi Elièzer dit: de la génération de Moché* (voir Chémot 17,) *à la génération de Chemouël* (voir Samuel) ***Rabbi Yéhochoua dit: de la génération de Chemouël à la génération de Mordékhaï et Esther.*** *Rabbi Yossé dit: de la génération de Mordékhaï et Esther au roi Machia'h qui inclut en lui trois générations…*» A noter que le **Baal Hatourim** fait remarquer que la valeur numérique de l'expression **מָחֹה אֶמְחֶה** («*Ma'ho Em'hé* - J'effacerai») du verset: «… *car* ***J'effacerai*** *la trace d'Amalek de dessous les Cieux*» (Chémot 17, 14) est égale à celle des mots **זה המן** («*Zé Haman* - C'est *Haman*») [107]. Par ailleurs, on remarque que le nom *Haman* (**המן**) est mentionné cinquante-quatre fois dans la *Méguila* d'*Esther*, autant que la valeur numérique du mot **אֶמְחֶה** («*Em'hé* – J'effacerai»). **2)** Il est enseigné dans le *Talmud* [**Méguila 7a**]: «… *Esther a envoyé aux Sages: Écrivez-moi [mon histoire] pour les générations futures. Et ils lui répondirent: Il est* [pourtant] *écrit: «N'ai-je pas déjà écrit pour toi trois fois?»* (Proverbes 21, 20). [«Trois fois» dans le *Tanakh* est mentionnée la guerre contre *Amalek*: Dans Chémot 17, dans Dévarim 25 et dans Samuel I, 15]. [Il est dit seulement] «trois fois»; il n'est donc pas permis de la mentionner une quatrième fois – voir **Rachi**]. Finalement, ils ont trouvé un passage dans la Thora: «*Ecrivez ceci, un souvenir dans un Livre* **כְּתֹב זֹאת זִכָּרוֹן בַּסֵּפֶר**» (Chémot 17, 14), qu'ils ont interprété ainsi: «*Écrivez* ***ceci*** (***Zot***) **כְּתֹב זֹאת**» - ce qui est écrit ici (dans Chémot) et dans le *Michné Thora* (Dévarim) [dans les deux cas, il s'agit de passages de la Thora]; «souvenir (***Zikarone***) **זִכָּרוֹן**», c'est-à-dire ce qui est écrit dans les Prophètes (Samuel); «dans un Livre (***BaSéfer***) **בַּסֵּפֶר**» - c'est-à-dire ce qui est écrit dans la *Méguila* (d'*Esther*) [Livre des Hagiographes]. **3)** Le *Midrache* enseigne [**Esther Rabba 7**]: A l'heure où les missives furent signées et remises en main propre à *Haman*, il sortit le cœur joyeux avec les membres de sa confrérie, et rencontra *Mordékhaï* le Juif. Voici que ce dernier vit trois enfants qui sortaient de l'école. Il courut après eux avec, sur ses talons, *Haman* qui voulait entendre ce qu'il allait leur dire. En arrivant auprès des écoliers, *Mordékhaï* leur dit: «*Récitez-moi un verset que vous avez appris aujourd'hui*». Le premier des enfants lui répondit: «*Tu ne seras pas exposé à des terreurs soudaines, ni au malheur qui fond sur le méchant*» (Proverbes 3, 25). Le second enfant répondit: «*Concertez des plans, ils échoueront; annoncez des résolutions, elles ne tiendront pas. Car l'Éternel est avec nous*» (Isaïe 8, 10). Le troisième ajouta: «*Jusqu'à votre vieillesse, je resterai le même – pour vous -; jusqu'à votre âge extrême, je vous porterai. Comme je l'ai fait, je continuerai à vous porter, à vous soutenir, à vous sauver*», (Isaïe 46, 4). En entendant ces mots, *Mordékhaï* sentit son cœur s'emplir de joie et il sourit. *Haman* lui dit: «*Pourquoi es-tu si heureux d'entendre les paroles de ces gamins?*». *Mordékhaï* lui répondit: «*Parce qu'ils m'annoncent de bonnes nouvelles, et je n'aurai pas à craindre la mauvaise sentence que tu as prononcée*». *Haman* se mit en colère et dit: «*C'est donc sur ces enfants que je frapperai en premier!*». Le **Gaon de Vilna**, dans son livre **Dvar Eliahou**, fait remarquer que les trois versets cités par les trois enfants correspondent, respectivement, aux trois fois dans l'histoire où *Amalek* est venu en guerre contre Israël. La première fois fut lorsque les *Béné Israël* sortirent d'Egypte et se dirigèrent vers le Mont Sinaï pour recevoir la Thora: «*Amalek survint et attaqua Israël à Réfidim*» (Chémot 17, 8). La seconde fois fut à la suite de la mort d'*Aaron HaCohen* et de la disparition des «Nuées de Gloire» qui protégeaient les Juifs dans le désert: «*Le Cananéen, roi d'Arad, qui habitait au midi* (*Amalek* nous dit **Rachi**), *ayant appris qu'Israël s'acheminait par ces régions, attaqua les Israélites et en fit quelques-uns prisonniers*» (Bamidbar 21, 1). La troisième fois fut à l'époque d'*Haman*.

La perle du Chabbath

Le signe du zodiaque du mois d'*Adar* est celui des Poissons (**דגים** *Daguim*) [à noter qu'il s'agit du seul signe pluriel, car le mois d'*Adar* est aussi le seul mois qui se dédouble – *Adar Richone* et *Adar Chéni*]. C'est un signe de bénédiction («*Mazal Chel Bérakha*»): **1)** Les poissons ont toujours les yeux ouverts, ce qui fait allusion à la Providence divine, au sujet de laquelle il est dit: «*Il ne s'endort ni ne sommeille, Celui qui est le Gardien d'Israël*» (Téhilim 121, 4) [**Zohar**]. **2)** *Yaacov Avinou*, en bénissant les fils de *Yossef* a dit: «*Puisse-t-il multiplier* **וְיִדְגוּ** *à l'infini au sein de la Terre*» (Béréchit 48, 16) [le mot **וְיִדְגוּ** (*VéYidgou*) s'apparente au mot **דג** (*Dag*) – poisson]. **Rachi** commente ce passage: «*Ils se multiplient sans que le mauvais œil ait prise sur eux*» (aucun œil malveillant n'a de prise sur les poissons, du fait qu'ils soient cachés dans les profondeurs des mers. Aussi, la malédiction qui frappa le règne animal lors du Déluge, n'a-t-elle pas frappé les poissons). Les Tribus de *Binyamin*, *Ménaché* et *Ephraïm* (toutes trois issues de *Ra'hel*) marchaient dans le désert sous la même bannière. Aussi, *Mordékhaï*, de la Tribu de *Binyamin*, a-t-il bénéficié de la bénédiction de *Yaacov*, pour triompher d'*Haman* (descendant d'*Amalek*, le petit fils d'*Essav*) durant le mois d'*Adar* (selon la règle qui stipule que «*les descendants d'Essav tomberont dans les mains des descendants de Ra'hel*» – Yalkout Chémoni I, 264 – A noter que le mot **דג** (*Dag*), décomposé ainsi:**ד-גימל** (*Dalet - Guimel*) fait allusion au nom **מָרְדֳּכַי** *Mordékhaï*, lorsqu'on substitue **גימל** à son *At-Bach* **ד- רמיכ** [lettres de **מָרְדֳּכַי**] – la première lettre de l'alphabet permute avec la dernière, la seconde avec l'avant dernière et ainsi de suite) [**Séfer Hatodaa**]. C'est pour toutes ces raisons que le mois d'*Adar* est placé sous d'heureux auspices pour le peuple Juif. Aussi, nos Sages ont-ils déclaré: «*Lorsque commence le mois d'Adar, il faut augmenter la joie*» [**Taanit 29a**] (ces jours, marqués par le miracle de *Pourim*, annoncent également celui de *Pessa'h* – voir **Rachi**). Une des particularités de ce mois est qu'il est le mois de la naissance (le 7 *Adar*) de *Moché*, le Libérateur du peuple Juif. Cette heureuse conjoncture a en effet été à la source du miracle de *Pourim* (le 14 et 15 *Adar*) [voir **Esther Rabba 3, 11**] (A noter que 7 est la valeur numérique du mot **דג** – poisson, et que le «*Libérateur d'Israël*» [*Moché* ou *Machia'h*] est appelé «Le Poisson» – **Rabbi Ména'hem Azaria de Fano**). Les Juifs sont comparés aux poissons, aussi le *Talmud* rapporte-t-il [**Bérakhot 61b**]: «*Nos Sages enseignent qu'un jour les Romains décrétèrent l'interdiction pour les Juifs d'étudier la Thora. Un certain Pappos Ben Yéhouda surprit Rabbi Akiba réunissant autour de lui de grandes assemblées de disciples afin de les instruire à agir selon la Thora. Il lui dit: ' Akiba! Ne crains-tu donc pas la mort ' 'Je vais te raconter une histoire', lui répondit Rabbi Akiba. 'Un renard qui se promenait le long d'une rivière vit les petits poissons qui nageaient çà et là. Il leur dit: Pourquoi donc, chers amis, êtes-vous si terrorisés?' 'Nous craignons les filets par lesquels on nous piège', répliquèrent les poissons. 'Sortez donc de l'eau, poursuivit le renard, et venez donc me rejoindre sur la terre ferme! Nous y demeurerons en fort bonne entente ensemble! C'est ainsi que vos ancêtres ont vécu d'antan en compagnie des miens'* (allusion au lien fraternel qui unissait *Essav* – l'ancêtre des Romains et *Yaacov* – le père des Juifs – **Maharcha**). *'Et tu serais la bête la plus sage de la Terre, comme on le dit', s'étonnèrent les poissons. 'Tu n'es qu'un sot ou un hypocrite! Vois donc: Ici, dans notre élément, nous sommes bouleversés de frayeur à cause des filets que l'on tend pour nous prendre! Et nous irions de nous-mêmes sur cette terre ferme qui est notre mort certaine?' 'Il en est ainsi de nous', conclut Rabbi Akiba. 'La Thora* (qui est comparée à l'eau) *est notre élément et* ***nous sommes les petits poissons qui y vivent****. Les peuples qui veulent nous retirer de l'eau ressemblent au renard de cette histoire. Cela peut-il avoir un sens pour un poisson que de sauter sur la Terre ferme à seule fin d'échapper aux filets qui veulent, justement, l'y emporter de force? Non, Pappos! C'est dans l'Océan de la Thora seul que nous sommes sûrs de survivre…'*»